



L'ÉCOLOGIE A LA MAIRIE DE RAMBOUILLET : SIMPLE CONFORMITÉ RÉGLEMENTAIRE

La maire de Rambouillet se présente volontiers comme une championne de la transition écologique. Voyons s'il s'agit d'une véritable conversion ou d'un simple suivisme réglementaire.

Des pages ont été écrites sur le changement d'éclairage public (2023-2024) : on est passés aux leds et à un nouveau mobilier urbain d'éclairage, ce qui a permis de baisser notre facture électrique. C'est un indéniable progrès, mais la mairie avait-elle vraiment le choix ?

Le PCAET (Plan climat air-énergie) de Rambouillet Territoires de 2021 exige des actions concrètes sur les performances énergétique dont l'éclairage public. De plus la loi Climat et Résilience du 22 août 2021 qui vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre, lutter contre la pollution lumineuse et favoriser la sobriété énergétique dans les politiques locales, impose l'utilisation de leds.

En revanche, nos demandes de fermeture partielle de l'éclairage public quelques heures durant la nuit, comme cela se pratique dans de nombreux villages et villes, se sont heurtées à un refus systématique de la mairie. **Il aurait été judicieux d'anticiper l'utilisation de détecteurs de présence.**

En 2024, à l'occasion de travaux urgents sur la toiture du CLAE de l'école Saint-Hubert, une rénovation complète a été faite intégrant une centrale solaire. Encore une fois, la maire n'avait guère le choix. Rappelons que l'Action Territoriale pour l'Efficacité Énergétique (ACTEE) préconise que les rénovations soient couplées avec la solarisation des toitures. De plus, la loi Climat et Résilience demande d'équiper 30 % des toits des bâtiments neufs avec des panneaux photovoltaïques, d'abord pour les toits de 1 000 m² puis la réglementation est descendue à 500 m². La loi LOM et la loi APER viennent compléter la loi Climat et Résilience.

En 2021, un audit sur le PCAET conseillait, entre autres, de décarboner les déplacements des agents et des élus (dans le cadre de la Stratégie nationale bas-carbone), réduire la consommation énergétique du patrimoine, intégrer le critère carbone dans la politique d'achats, réduire les quantités de déchets, intégrer les enjeux du climat dans les plans d'urbanisme, limiter au maximum l'imperméabilisation des sols, sensibiliser les élus au changement climatique et ses conséquences : on peine à voir les mesures qui correspondent à ces préconisations.

Enfin, sur le plan de la part du bio dans la restauration scolaire, nous sommes à Rambouillet, en dessous des normes nationales de 20 % : le rapport de la SODEXO (2022-2023) évoque l'objectif de 30 % de bio mais reconnaît être plutôt à 17 %. Ce chiffre très modeste est à confronter par exemple avec les 66 % de bio dans les cantines de la ville de Bordeaux.

L'audit préparant le PCAET indique que la ressource en eau sur notre territoire est fragile notamment à cause des pratiques agricoles conventionnelles qui impactent également la terre et l'air (les pesticides sont volatiles). Quelle a été l'action politique de la municipalité de Rambouillet et de l'agglomération Rambouillet territoires auprès des agriculteurs ?

Au conseil municipal d'avril 2025, nous avons demandé en vain un budget vert, analysant les incidences du budget en matière environnementale sur 6 points : la lutte contre le changement climatique, l'adaptation au changement

climatique et la prévention des risques naturels, la gestion de la ressource en eau, la transition vers l'économie circulaire, la gestion des déchets et la prévention des risques technologiques, la lutte contre les pollutions, la préservation de la biodiversité et la protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles. Il nous a été répondu que ce n'était pas obligatoire alors que la loi Énergie-Climat de 2019 exige que ce budget vert soit ajouté au budget de l'État, **cette obligation a été étendue aux communes de plus de 3 500 habitants pour l'exercice 2025**, sous la forme d'une annexe qui doit présenter quelles ont été les dépenses favorables, défavorables ou neutres au regard des objectifs listés ci-dessus.

Et pourtant, l'écologie n'est pas une option parmi d'autres, c'est une vision de notre commune et de son avenir qui s'impose à tous. C'est une attention constante à ces biens communs en péril : l'air, l'eau, la terre, la biodiversité. L'absence de politique écologique coûte très cher - en argent mais également en vies humaines : 4 000 morts par an rien que pour l'Île-de-France, sans compter toutes les maladies liées à la pollution - cette absence de vision écologique globale obère l'avenir des jeunes générations.

L'économie circulaire : une opportunité

Pour maîtriser l'utilisation des ressources en restant dans le cadre des limites planétaires, nous devons trouver des alternatives au modèle de l'économie linéaire, qui consiste à extraire, produire, commercialiser et jeter. L'économie circulaire qui promeut l'allongement de la vie des produits et une meilleure utilisation de la ressource déjà en circulation répond aux enjeux de nécessaire sobriété.

Parmi les solutions, les actions en faveur de la réparation par le Répare café ou par des professionnels implantés localement ou bien encore par la revente de nos vêtements et objets inutilisés en bon état (ressourceries), **constituent des exemples de bénéfices sociaux et environnementaux pour le territoire.**

En 2021, un audit sur le PCAET de Rambouillet Territoires conseillait la mise en place d'une ressourcerie (qui était dans le programme de madame Matillon en 2020). Or, celle qui s'est mise en place à Rambouillet en février 2021 ne doit rien à la mairie, c'est l'association Ressource & Vous qui a monté le projet en louant des locaux et qui gère actuellement les ressourceries qui est aussi un chantier d'insertion, alors que dans d'autres communes la mairie donne des moyens à la ressourcerie de la ville (local de stockage et de vente, aide technique, etc.). De plus, notre ressourcerie va prochainement perdre son local de stockage situé au Perray-en-Yvelines, sans solution de rechange.

Pourquoi donc la mairie et le territoire ne s'impliquent-ils pas par des actes, et non des simples déclarations, dans cette économie circulaire qui favorise la sensibilisation à la sobriété et l'insertion professionnelle ?

Pour nous contacter : prénom.nom@rambouillet.fr



David Jutier



France Desmet



Alain Poulet



Mélanie Sordon



Jean-Luc Bernard



Marie-Anne Polo de Beaulieu